

Avis pour le Commissaire enquêteur
relatif aux projets d'extension du parc éolien des Portes de Champagne.

Si je ne suis pas opposée aux énergies renouvelables et à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire français, je suis en profond désaccord avec une extension du parc éolien des Portes de Champagne.

Mon avis s'appuie sur différents éléments, interrogations et hypothèses :

- Mon choix de vivre à la campagne est antinomique avec celui de me sentir encerclée par des éoliennes toujours plus grandes et plus bruyantes déjà ou prochainement implantées dans les parcs de Nesles, de Montpothier/Villenauxe, des Champeaux, de Bouchy-Escardes et l'extension de Saint Bon.
- Pourquoi une profusion de parcs éoliens dans la Marne ? Pourquoi des régions sont-elles saturées par de tels projets qui enlaidissent le paysage et d'autres sont-elles épargnées ?
24 projets ont vu le jour dans le secteur proche de la Forestière alors qu'il y a déjà 6 éoliennes à la Forestière, 3 à Nesle et 6 à Escardes. 500 éoliennes dans la Marne et seulement 16 en Seine et Marne.
- Pourquoi une politique de juste répartition de ces éoliennes sur l'ensemble du territoire n'est-elle pas élaborée ?
Les éoliennes produisant une énergie intermittente et l'électricité n'étant pas stockable, il semble judicieux de distribuer et de répartir ces éoliennes selon des critères scientifiques pertinents, notamment celui de leur couplage à des centrales nucléaires, à gaz ou à charbon.
- Pourquoi n'est-il pas tenu compte de l'avis de la population ? Vivons-nous dans un pays autoritaire qui au nom de difficultés énergétiques fait fi de l'avis des électeurs ?
Faute d'un projet de concertation porté par la mairie, une enquête auprès de la population de la Forestière a été réalisée : 131 personnes sur 209 habitants ont donné un avis négatif. Ce résultat est significatif.
- La solution est-elle de quitter la région et de se réfugier dans les zones épargnées ?
Une telle hypothèse ne tient pas compte des nuisances de ces éoliennes qui entament la valeur financière des biens immobiliers (perte de 30 à 40 % de leur valeur).
- Qu'en est-il de l'impact économique de ces parcs et plus particulièrement de l'emploi ?
Ces parcs ne produisent pas d'emploi pour la population environnante. L'économie locale ne profite quasiment pas de ces implantations et sera demain impactée négativement par le départ des habitants soucieux de fuir un environnement abîmé et la non installation de nouveaux habitants.
- Qu'en est-il de l'atteinte portée à la biodiversité de notre région ? À proximité de ces parcs, des animaux disparaissent ne pouvant plus ni se nourrir ni se reproduire. Nombreux sont également les oiseaux migrateurs, telles les grues et les cigognes qui meurent happés par les pales de ces gigantesques machines.
- Pourquoi l'État laisse-t-il les entreprises privées profiter de l'implantation de parcs éoliens pour réduire leurs coûts d'installation et augmenter leurs profits sans tenir aucunement compte du bien commun ni même de l'intérêt général ?

- In fine, qui en cas de défaillance ou d'obsolescence de ces éoliennes financera leur démantèlement ?

J'espère, Monsieur le Commissaire-enquêteur, que vous tiendrez compte de cet avis négatif concernant l'extension du parc éolien des portes de Champagne.

G S